Route des Vins

Vins
Bergerac
Duras

Rosette
Bergerac
Montravel
Pécharmant
Monbazillac
Duras
Saussignac

GUIDE PRATIQUE ET RÈGLEMENT INTERNE

-

Œnotourisme et accueil caveau
Route des Vins de Bergerac et Duras

Version Saison 2027



Bergerac Duras
VINS DU SUD-OUEST

QuaiCyrano
CULTURE, VIN & TOURISME

Sommaire

1. La Route des Vins de Bergerac et Duras 3

1.1. Une démarche volontaire et collective 3

1.2. Une équipe à mon service 3

2. Participer à la Route des Vins 4

2.1. Je participe pour la première fois 4

2.2. Je renouvelle ma participation 4

3. Les Engagements Réciproques 4

3.1. Les engagements en un coup d'œil 4

3.1.1. Les engagements de l'opérateur 4

3.1.2. Les engagements de l'IVBD 4

3.2. Les Engagements de l'adhérent à la loupe 5

3.3. Le fonctionnement de la route des vins (IVBD) 8

3.3.1. La commission Œnotourisme - Route des Vins 8

3.3.1.1. Rôle de la Commission œnotourisme - Route des Vins 8

3.3.1.2. Composition de la Commission œnotourisme - Route des Vins 8

3.3.2. Gestion des adhésions 8

3.3.2.1. Campagne d'adhésion 8

3.3.2.2. Evaluation 8

3.3.2.3. Gestion des écarts 9

3.3.2.4. Règlement des litiges 9

3.3.3. Promotion individuelle et collective de la Route des Vins 9

3.3.3.1. Signalétique Route des Vins 9

3.3.3.2. Supports de communication 9

3.3.4. Règlement interne de la Maison des Vins à Quai Cyrano 10

3.3.4.1. Gamme Permanente 10

3.3.4.2. Référencements supplémentaires 10

3.3.4.3. Animations "1 Jour/1 Vigneron" 10

3.3.4.4. Tarifs et règlement des factures 11

3.3.4.5. Litige et déréférencement 11

4. Pour aller plus loin : Vignobles & Découvertes 12

4.1. Un label national 12

4.2. Le vignoble de Bergerac et Duras, destination labellisée depuis 2014 12

4.3. Les engagements des vignerons candidats 12

4.4. Comment adhérer ? 12



1. La Route des Vins de Bergerac et Duras

1.1. Une démarche volontaire et collective

Démarche volontaire et collective, la Route des Vins de Bergerac et Duras est un réseau de caves et domaines unis pour faire découvrir aux touristes de passage et aux habitants du territoire : la vigne, les vins de Bergerac et Duras, le métier de vigneron, leurs savoir-faire, la culture, le patrimoine, et l'art de vivre en Périgord et Duraquois.

Cette démarche est basée sur des engagements réciproques entre vous, domaines adhérents qui s'engagent à fournir un accueil de qualité aux visiteurs dans le respect de la marque collective, et l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras qui anime le réseau et développe la marque collective en étroite collaboration avec Quai Cyrano et de nombreux partenaires du territoire.

Les vins et activités œnotouristiques proposées par chacun sont valorisés dans la Maison des Vins de Quai Cyrano et bénéficient d'une visibilité accrue grâce à un plan de communication complet, dont la carte de la Route des Vins éditée tous les ans, du contenu photo et vidéo, de la signalétique, de l'évènementiel, de la communication web, des rendez-vous pros, et autres documents édités par l'IVBD et par les Offices du Tourisme.

1.2. Une équipe à mon service

Pour toutes questions concernant la Route des Vins de Bergerac et Duras, n'hésitez pas à contacter l'équipe à votre service qui répondra à toutes vos interrogations.

Le responsable de la commission œnotourisme – Route des Vins

Yann Vergniaud
info@leclosdubreil.fr – Tél : 06 88 74 90 23

Une question sur le fonctionnement de la Route des Vins ? Sur la signalétique Route des Vins ? A qui dois-je envoyer mon bulletin d'inscription ? Des questions sur le paiement de mon adhésion ?

Valentin Trijoulet, chef de projets communication à l'IVBD
valentin.trijoulet@vins-bergeracduras.fr - Tél : 06 02 11 20 89

Une question sur le fonctionnement de la Maison des Vins (Quai Cyrano) ? Sur les commandes de vin ? Sur la facturation ? Je veux mettre à jour mes informations (plateforme en ligne Sirtaqui) ? Besoin d'infos sur Vignobles & Découvertes ? Sur le référencement Office de Tourisme et animations de l'été ?

Elodie Dutreuil, responsable de la Maison des Vins à Quai Cyrano
elodie.dutreuil@quai-cyrano.com - Tél : 05 53 57 03 11

2. Participer à la Route des Vins

2.1. Je participe pour la première fois

Vérifiez que vous êtes bien éligible pour être présent sur la Route des Vins (point 3 de ce document) et renseignez votre inscription via le formulaire en ligne ou papier. La participation sera confirmée à réception de l'inscription.

2.2. Je renouvelle ma participation

Vérifiez que vous êtes toujours bien éligible pour être présent sur la Route des Vins (point 3 de ce document) et renseignez votre inscription via le formulaire en ligne ou papier. La participation sera confirmée à réception de l'inscription.

3. Les Engagements Réciproques

3.1. Les engagements en un coup d'œil

3.1.1. Les engagements de l'opérateur

- Je renouvelle ma participation et met à jour mes informations touristiques dans les délais impartis
- Je participe activement à la vie du réseau
- Je respecte les bonnes pratiques obligatoires (**O**) pour un accueil oenotouristique de qualité et met progressivement en place les bonnes pratiques préconisées (**P**, **V&D**)
- Je fais la promotion de la marque collective "Route des Vins de Bergerac et Duras"
- Je m'inscris dans une démarche d'amélioration continue.

3.1.2. Les engagements de l'IVBD

Votre visibilité

- Panneau d'indication de la route des vins à proximité de votre domaine (**à installer par vos soins**)
- Présence d'un vin au sein de la Maison des Vins à Quai Cyrano
- Présence sur la carte de la route des vins
- Présence de vos animations dans le guide des animations, sous réserve d'envoyer vos informations à Quai Cyrano avant le 15 mars de l'année en cours
- Présence de vos animations sur les réseaux sociaux de l'IVBD

Des supports pour vos visiteurs

- Carte de la Route des Vins et documentation liée
- Magazine « Périgord Attitude » à disposition gratuitement au Pôle Viticole (257 voie Valetton Neveu)
- Brochures pédagogiques sur le vin et la vigne, pour enfants et adultes (Vin & Société) à disposition gratuitement au Pôle Viticole (257 voie Valetton Neveu)

- Communication web

Animations oenotouristiques

- 1 jour 1 vigneron (à Quai Cyrano à Bergerac)
- Les évènements grand public annuel en collaboration avec Quai Cyrano

Des formations et un accompagnement

- Des formations en petit groupe sur les nouvelles technologies de communication
- Des formations sur les règlementations

3.2. Les Engagements de l'adhérent à la loupe

LÉGENDE

- **O Obligatoire / En vert** : critères obligatoires pour la Route des Vins
- **P Préconisé / En orange** : préconisations (non obligatoire mais recommandé)
- **V&D / En violet** : obligations pour labellisation Vignobles & découvertes qui s'ajoutent à la liste des préconisations Route des Vins.
- **« Plus » V&D** / Vous devez disposer d'au moins 2 de ces « plus » pour prétendre au label Vignobles & Découvertes

Thèmes	***O / P / V&D***	***Bonnes pratiques***
1. Prérequis	**O**	Je suis un opérateur - domaine viticole, cave coopérative ou négociant - en activité inscrit à la Fédération des Vins de Bergerac et Duras et producteur d'AOC ou d'IGP[1] dans le dernier millésime. Je suis à jour de mes cotisations IVBD.
	O	Je m'acquitte de ma participation financière avant le 31 décembre de l'année en cours.
	O	Mon lieu d'accueil est situé dans les aires de production des AOP Bergerac ou Duras ou IGP Périgord.
	O	Je propose à la dégustation au moins un vin en AOP ou IGP de ma production.
2. Accès à la propriété	O	Mon domaine est clairement indiqué depuis la route principale.
	O	Je dispose d'une route d'accès carrossable.
	O	Les abords de mon domaine sont propres et sécurisés.
	O	Je dispose d'un parking à proximité du lieu d'accueil. Si j'accueille des bus, il est assez grand pour permettre une descente en sécurité.

[1] Bergerac, Côtes de Bergerac, Côtes de Duras, Monbazillac, Montravel, Côtes de Montravel, Haut-Montravel, Pécharmant, Rosette, Saussignac, Périgord

	O	J'ai mis en place une signalétique qui aide le visiteur à se repérer (parking, accueil, etc.).
	P	*Mes extérieurs sont soignés. Je mets en valeur mon patrimoine architectural et les paysages qui m'entourent.*
3. Ouverture	O	Je fixe des horaires d'ouverture et je les respecte. Ils sont indiqués à l'extérieur du lieu d'accueil.
	O	*A minima*, je reçois les visiteurs individuels : - En libre accès et au moins 5/7 jours du 14/07 au 15/08 - De manière régulière, en libre accès et/ou sur rendez-vous le reste du temps.
	V&D	*Je suis ouvert au minimum de Pâques à Toussaint et les samedi et/ou dimanche a minima sur rendez-vous.*
4. Lieu d'accueil	O	Je dispose d'un lieu d'accueil propre, accueillant et sécurisé, respectant la réglementation.
	O	J'ai des toilettes munies d'un point d'eau accessibles aux visiteurs.
	P	*Je dispose d'un espace dédié aux enfants.*
	P	*Je dispose de supports pour accueillir des vélos et je mets à disposition des prises pour la recharge des vélos électriques*
	« Plus » V&D	*Je peux accueillir des groupes et/ou des personnes en situation de handicap.*
5. Dégustation	O	Je veille à ce que les conditions de dégustation soient agréables (température, éclairage).
	O	Je veille aux bonnes conditions de service de mes vins (température, aération).
	O	Je fais déguster dans des verres à dégustation. Je veille à la bonne hygiène de ces verres.
	O	Je commente la dégustation de manière pédagogique, réponds aux questions des visiteurs et partage ma connaissance du vignoble, des vins et du territoire.
	« Plus » V&D	*Je propose des stages de dégustation.*
6. Consommation responsable	O	J'informe les visiteurs sur la consommation responsable. J'ai sur mon lieu d'accueil les supports de communication Vin et Société.
	O	Je mets de l'eau et un crachoir propre à disposition des visiteurs.
	P	*Je propose aux personnes ne dégustant pas d'alcool et aux enfants une boisson sans alcool : jus de raisin par exemple.*
7. Visite	O	Je suis en mesure de proposer une visite du chai et/ou des vignes.
	O	J'informe les visiteurs des modalités de cette visite : sur rendez-vous, sans rendez-vous, ou à horaires fixes, etc.

	P	*Mon offre valorise la dimension culturelle du vin et/ou je propose des expériences originales aux visiteurs.*
	« Plus » V&D	*Je propose une visite découverte du chai*
	« Plus » V&D	*Je dispose d'une offre adaptée à la clientèle familiale.*
8. Communication	O	J'ai mis en place la signalétique Route des Vins.
	O	Je respecte les règles d'utilisation de la marque Route des Vins.
	O	Je dispose d'un téléphone avec répondeur et d'une adresse mail.
	O	Je réponds aux sollicitations des clients dans un délai approprié.
	O	Je mets à jour mes informations touristiques dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	V&D	*Je possède un site internet ou je suis présent sur un site institutionnel.*
	V&D	*Je pratique au moins une langue étrangère.*
	« Plus » V&D	*Mon site internet est traduit dans au moins une langue étrangère.*
9. Pratiques commerciales	O	Les prix de tous les produits et prestations sont clairement affichés sur le lieu de vente.
	O	Je propose un ticket de caisse ou une facture pour tout achat. Je propose une solution de paiement par CB.
	V&D	*Je propose un service d'expédition des bouteilles (a minima pour la France métropolitaine) avec une information claire sur les frais de port.*
	« Plus » V&D	*Je propose la vente en ligne de mes produits.*
10. Développement durable	*P*	*Je mets en valeur mes pratiques environnementales dans le cadre de mon offre oenotouristique.*
	« Plus » V&D	*Je produis en Agriculture Biologique ou HVE3.*
11. Amélioration continue	O	J'accepte de me soumettre à l'évaluation de la bonne exécution de mes engagements par toute personne mandatée par la Route des Vins.
	P	*Je mets en place un dispositif de mesure de la satisfaction des visiteurs sur mon domaine*
12. Participation à la vie du réseau	O	Je diffuse sur mon lieu d'accueil les supports de communication Route des Vins (Carte, le Mag Périgord Attitude) et je suis en capacité de renseigner les visiteurs sur les offres proposées par le réseau et la destination.

	O	Je participe autant que possible aux événements internes au réseau : réunions d'information, séminaire annuel, business meeting œnotourisme.
	O	Je procède à mon référencement dans la Maison des Vins à Quai Cyrano dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	P	*Je participe au dispositif 1 Jour 1 Vigneron à la Maison des Vins à Quai Cyrano.*
	« Plus » V&D	*J'ai été primé aux Trophées nationaux de l'œnotourisme Atout France*

3.3. Le fonctionnement de la route des vins (IVBD)

3.3.1. La commission Œnotourisme - Route des Vins

3.3.1.1. Rôle de la Commission œnotourisme - Route des Vins

Sa mission principale est de faire des propositions de mise à jour et de veiller au respect des engagements réciproques. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en planifiant ses actions, en organisant leur mise en œuvre et en les évaluant annuellement. Elle intervient également en cas de litige.

3.3.1.2. Composition de la Commission œnotourisme - Route des Vins

Créée sous l'égide de l'IVBD, elle se compose :

- Du responsable de la commission, qui la préside
- De la responsable de la commission communication de l'IVBD
- De membres du bureau exécutif de l'IVBD issus de la production et du négoce
- Du directeur de l'IVBD

Pour rendre une décision, la Commission œnotourisme - Route des Vins doit avoir réuni au moins 3 membres représentants professionnels. Tous les membres de la Commission Route des Vins sont tenus au respect de la confidentialité des débats.

3.3.2. Gestion des adhésions

3.3.2.1. Campagne d'adhésion

L'IVBD lance tous les ans une nouvelle campagne de renouvellement de participation à la Route des Vins de Bergerac et Duras. Elle vous informe du lancement de la campagne, de la procédure et des délais d'adhésion par mail (newsletter Route des Vins, IVBD Info). Elle vous met à disposition la version en vigueur du présent guide et notamment des engagements réciproques.

3.3.2.2. Evaluation

L'IVBD et les adhérents eux-mêmes s'engagent à vérifier le bon respect des bonnes pratiques d'accueil oenotouristique :

- A chaque nouvelle candidature ou renouvellement, l'IVBD s'assure que l'opérateur concerné satisfait bien 4 prérequis : opérateur en activité et producteur d'AOC ou d'IGP inscrit à la FVBD

et à l'IVBD et à jour de leurs cotisations, être à jour de sa participation financière « route des vins », lieu d'accueil situé dans l'aire de production du vignoble de Bergerac ou Duras ou IGP Périgord et au moins 1 AOP ou IGP de sa production, proposée à la dégustation.

- L'IVBD se réserve le droit d'effectuer une visite de contrôle, avec ou sans information au préalable.

3.3.2.3. Gestion des écarts

L'IVBD vous informera de tout écart constaté à chacune des étapes. A compter de la notification des écarts constatés, vous disposez d'un an pour vous mettre en conformité. Dans le cas contraire, l'IVBD se réserve le droit de suspendre ou de vous retirer votre statut d'adhérent. Cette suspension ou ce retrait doivent être motivés et explicités par écrit.

3.3.2.4. Règlement des litiges

En cas de litige entre l'IVBD et vous concernant la gestion des adhésions et l'utilisation de la marque collective Route des Vins, la commission Route des Vins est amenée à débattre et a prendre un décision sur le litige.

3.3.3. Promotion individuelle et collective de la Route des Vins

3.3.3.1. Signalétique Route des Vins

L'IVBD a mis en place une signalétique collective pour les adhérents de la Route des Vins. A chaque nouvel adhérent, elle s'engage à fournir 2 plaques en dibon au format 0,80 x 1,00 mètres (format correspondant aux panneaux route des vins historiques) munis du visuel Route des Vins, du nom du domaine viticole ou de la cave, et du nom de l'appellation communale la plus restrictive dans laquelle se situe le lieu d'accueil. Ces plaques, une fois remises par l'IVBD, vous appartiennent et sont sous votre responsabilité.
L'opérateur qui stoppe sa participation à la route des vins s'engage à retirer le panneau et le remettre à l'IVBD (à déposer au pôle viticole).

3.3.3.2. Supports de communication

L'IVBD s'engage à promouvoir la marque collective Route des Vins de Bergerac et Duras a minima via les différents moyens suivants :

- Carte de la Route des Vins
- Mag Périgord Attitude (édition papier et digitale)
- Réseaux sociaux Vins de Bergerac et Duras
- Site web des Vins de Bergerac et Duras
- Sites web des Offices de Tourisme
- Ecrans Quai Cyrano
- Relations presse IVBD

Pour une promotion individuelle et collective efficace, il est impératif de disposer d'informations touristiques à jour. D'où l'obligation annuelle pour les opérateurs adhérents de mettre à jour leurs informations dans les délais sollicités par l'IVBD et Quai Cyrano.

3.3.4. Règlement interne de la Maison des Vins à Quai Cyrano

La sélection des vins de la gamme permanente et des gammes complémentaires est organisée par l'IVBD et est sous sa seule responsabilité (en concertation avec l'équipe de la Maison des Vins).

3.3.4.1. Gamme Permanente

Chaque opérateur dispose d'un espace pour une référence à la vente à la Maison des Vins à Quai Cyrano. Dans tous les cas présentés ci-dessous, des dégustations de vérification qualitative seront réalisées en cours d'année. En cas de problème il sera demandé au vigneron de procéder à la reprise de ses vins et à leur remplacement par une autre cuvée.

Quelle référence proposer ?

Nous vous demandons de nous proposer 3 références différentes pour nous permettre de faire une gamme équilibrée (entre appellation, couleur, prix de vente).

Il peut vous être demandé en cours d'année de changer de référence pour ajuster la gamme en fonction des attentes des consommateurs.

3.3.4.2. Référencements supplémentaires

Exception à la règle, il est possible d'avoir plusieurs références vendues à Quai Cyrano, en faisant partie d'une de ces 2 catégories :

a/ Cuvées d'Exception

Les cuvées d'exception viennent compléter et valoriser l'ensemble de l'offre du vignoble. Elles répondent à la demande d'une certaine clientèle et doit en ce sens satisfaire plusieurs critères de qualité. Cette sélection correspond à une vingtaine de références dont le prix public doit être supérieur ou égale à 18€ TTC.

La sélection se fera sur la base d'une dégustation à l'aveugle par un jury compétent (équipe de la Maison des Vin (Quai Cyrano), IVBD, jury extérieur (journalistes, restaurateurs, cavistes…) afin de constituer une gamme attractive en tenant compte du niveau qualitatif des vins.

b/ Compléments de Gamme

Il s'agit de cuvées conditionnées dans des grands contenants de type magnum, jéroboam, mathusalem… ou contenants plus petits (50 cl ou 37.5 cl). Il peut aussi s'agir d'un complément d'offre type jus de raisin ou vins effervescents lors d'occasions particulières comme les périodes de fêtes.

Ce complément de gamme ne sera pas nécessairement permanent, il sera ajusté en fonction de l'opportunité commerciale et des animations organisées.

3.3.4.3. Animations "1 Jour/1 Vigneron"

Les journées 1 Jour/1 Vigneron sont organisées chaque jour de mai à septembre, sur la base du volontariat et sur inscription, à la Maison des Vins à Quai Cyrano. Les journées 1 Jour/1 Vigneron sont attribuées par tirage au sort (tirage au sort réalisé par l'IVBD et le personnel de la Maison des Vins) avec une rotation d'une année sur l'autre en fonction des mois.

Lors de cette journée vous pouvez présenter toutes **les cuvées AOC et IGP de votre production** que vous souhaitez et ce sans restriction.

Un référencement en caisse de la Maison des Vins est effectué afin de procéder à une comptabilité précise des vins vendus par l'opérateur qui anime.

Comment s'inscrire ?

Vous vous inscrivez via le formulaire de référencement qui vous sera envoyé par l'équipe de la Maison des Vins suite au tirage au sort.

Vos vins seront achetés et payés par **Quai Cyrano**, conformément aux ventes en caisse et selon les mêmes conditions tarifaires que les références présentes dans la Maison des Vins.

IMPORTANT : il est nécessaire d'informer le personnel de Quai Cyrano **minimum 1 semaine à l'avance** des vins que vous souhaitez présenter à la vente, afin de laisser le temps nécessaire à la création des références en caisse.

3.3.4.4. Tarifs et règlement des factures

Les bouteilles présentées à la Maison des Vins doivent être mises à la vente au **même tarif que le prix pratiqué au domaine**. La mention "Prix propriété" est communiquée aux consommateurs par les équipes de la Maison des Vins et sur différents supports.
Les conditions tarifaires pour les Gammes Permanentes, Cuvées d'Exception et Compléments de Gamme sont les suivantes (prix exprimés en HT) :

- Le prix de commande est fixé selon le calcul [prix de vente propriété – 30 %] correspondant à la marge de la Maison des Vins à Quai Cyrano.
- Vous devez vous engager à offrir 4 bouteilles destinées à la dégustation, par tranche de 56 bouteilles commandées et 1 bouteille par tranche de 29 bouteilles commandées afin de faire la promotion de vos vins.
- Le nombre de bouteilles commandé pourra fluctuer en fonction des besoins de Quai Cyrano et la saisonnalité. Les références de complément de gamme peuvent faire l'objet d'une commande de 12 bouteilles et 3 bouteilles pour les magnums minimum.
- Les bouteilles doivent être livrées par vos soins **dans un délais raisonnable** afin de ne pas compromettre l'offre de la Maison des Vins.
- **Un bon de livraison sera obligatoirement délivré par vos soins à la livraison (pas de facture**).
- **La facture est à déposer sur la plateforme Chrorus Pro (pas d'envoi par mail ou de dépôt à La Maison des Vins).**
- Le libellé pour la facture est le suivant : Quai Cyrano, 1 rue des Récollets 24 100 Bergerac.

3.3.4.5. Litige et déréférencement

En cas de produits défectueux ou inadaptés à la commercialisation, la Maison des Vins est autorisée à refuser la commande et à demander le changement de la référence en saisissant les responsables de l'IVBD.

4. Pour aller plus loin : Vignobles & Découvertes

4.1. Un label national

Créé en 2009, le label national Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement…) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.
La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent assembler de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux exigences du règlement d'usage et engagés dans la démarche. La marque vise ainsi à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme.

4.2. Le vignoble de Bergerac et Duras, destination labellisée depuis 2014

Le Pays de Bergerac, dont la candidature est portée par l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne en partenariat avec IVBD, a obtenu le label en 2014 et a été ainsi le 1er vignoble labellisé en Aquitaine. En 2017, le renouvellement de la labellisation a été l'occasion d'intégrer le Pays de Duras (en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Duras) afin de rester en cohérence avec la zone viticole. Ainsi, c'est l'ensemble du vignoble de Bergerac et Duras qui est labellisé à travers ses prestataires. La destination Bergerac-Duras a été à nouveau labellisée en 2025.

4.3. Les engagements des vignerons candidats

Pour prétendre à l'obtention du label, les vignerons doivent :

- répondre aux exigences du label Vignobles & Découvertes (cf critères **V&D** dans les engagements de l'adhérent)
- adhérer à la Route des Vins de Bergerac et Duras et répondre à tous les critères obligatoires des engagements de l'adhérent,
- proposer une véritable prestation touristique qui permet aux touristes de découvrir le métier de vigneron et/ou de vivre une expérience sur le domaine : animation sur la propriété (concert, visite thématique…), site à visiter (château, musée…). La visite-dégustation-vente au domaine ne constitue pas une prestation touristique.

4.4. Comment adhérer ?

Contactez Elodie Dutreuil à Quai Cyrano.
elodie.dutreuil@quai-cyrano.com – Tél : 05 53 57 03 11